

## TABLE DES MATIERES

<b>1. ADMINISTRATION .....</b>	<b>3</b>
1.1 RÉSUMÉ.....	3
1.2 ORGANISATION .....	4
1.3 PERSONNEL COMMUNAL.....	5
1.3.1 Mutations, engagements, départ de personnel communal .....	5
1.3.2 Personnel communal du greffe (42 heures par semaine).....	5
1.3.3 Service d'archives .....	5
1.3.4 Service d'entretien des bâtiments communaux.....	6
1.3.5 Entretien du temple.....	6
1.3.6 Service d'exploitation communale – Voirie (42 heures par semaine).....	6
1.3.7 Autres personnes engagées à l'heure.....	6
1.3.8 Effectif du personnel au 31.12.2019.....	6
1.3.9 Réunions du personnel .....	7
1.4 GESTION DES ASSURANCES.....	7
1.5 LPP – CAISSE DE RETRAITE .....	7
1.6 SALAIRES.....	7
1.7 SPORTS.....	7
1.8 TRANSPORTS PUBLICS .....	8
1.8.1 Cartes journalières de transport.....	8
1.8.2 Développement de la ligne Nyon-St-Cergue-Morez .....	8
1.9 INFORMATIQUE .....	8
1.10 SITE INTERNET (WWW.GENOLIER.CH) .....	8
1.11 MOTIONS / RÉFÉRENDUMS / PÉTITIONS / INTERPELLATIONS .....	9
1.12 AFFAIRE(S) LITIGIEUSE(S).....	9
1.13 NATURALISATIONS – BOURGEOISIES .....	9
1.14 STATISTIQUES COMMUNALES .....	10
<b>2. FINANCES.....</b>	<b>12</b>
2.1 GÉNÉRALITÉS .....	12
2.2 BOURSE COMMUNALE .....	12
<b>3. DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX.....</b>	<b>13</b>
3.1 TERRAINS ET DOMAINES .....	13
3.2 FORÊTS COMMUNALES.....	13
3.2.1 Extrait du rapport de gestion du Directeur de La Colline.....	13
3.2.2 Pâturages .....	15
3.2.3 Parc Jurassien Vaudois (PRNJV).....	15
3.2.4 Bois de Chênes.....	16
3.3 BÂTIMENTS .....	17
3.3.1 Bâtiment « administratif », maison « gothique », CTC, maison/PARCELLE « Seemann », stand de tir, fontaines communales, local/buvette de la société de pétanque (3500).....	18
3.3.2 Ancienne Poste (3501).....	19
3.3.3 Auberge (3503).....	19
3.3.4 Collèges .....	20
3.3.5 D'Une Fontaine à l'Autre (3505).....	20
3.3.6 Le Montant « Bâtiment 1912 » (3506).....	20
3.3.7 Boucherie (3507) .....	21
3.3.8 Eglise (3508).....	21
3.3.9 Le Gossan (3509) – Bâtiment communal salle et foyer .....	21
3.3.10 Le Pavillon (3510).....	22
3.3.11 «Source Vive» bâtiment route de la Gare 10 .....	22
3.3.12 SDIS, caserne des pompiers.....	22

3.3.13	Chauffage à distance, Genolier CàD sa .....	22
3.3.14	Constructions privées .....	23
3.3.15	Règlement des constructions .....	24
3.3.16	Police des constructions .....	24
3.3.17	Concept énergétique des communes vaudoises.....	24
3.3.18	Divers .....	25
<b>4.</b>	<b>TRAVAUX .....</b>	<b>26</b>
4.1	ROUTES ET RÉSEAU ROUTIER .....	26
4.2	VOIRIE .....	26
4.3	CIMETIÈRE.....	26
4.4	TRAITEMENT DES DÉCHETS.....	27
4.5	RÉSEAU D'ÉGOÛTS, D'ÉPURATION .....	27
4.6	COURS D'EAU.....	28
<b>5.</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES .....</b>	<b>29</b>
5.1	AISGE (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE GENOLIER ET ENVIRONS).....	29
5.2	RESTAURANTS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES.....	30
5.3	ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE .....	30
5.4	PPLS (PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITÉ ET LOGOPÉDIE EN MILIEU SCOLAIRE).....	30
5.5	RAT (RÉSEAU D'ACCUEIL DES TROBLERONES) – AIDE À LA PETITE ENFANCE.....	31
5.6	CULTE.....	31
<b>6.</b>	<b>POLICE.....</b>	<b>32</b>
6.1	POLICE COMMUNALE – SIR .....	32
6.2	CONTRÔLES DE VITESSES EFFECTUÉS PAR LA GENDARMERIE.....	32
6.3	DÉFENSE INCENDIE .....	32
6.3.1	SDIS Nyon-Dôle.....	32
6.3.2	Rétrospectives 2019 .....	32
6.3.3	Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle – site de Genolier .....	33
6.4	ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC) – AIDE À LA POPULATION.....	33
<b>7.</b>	<b>SÉCURITÉ SOCIALE.....</b>	<b>33</b>
7.1	SÉCURITÉ SOCIALE – PRÉVOYANCE SOCIALE .....	33
<b>8.</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS.....</b>	<b>34</b>
8.1	EAUX.....	34
<b>9.</b>	<b>DIVERS .....</b>	<b>35</b>
9.1	ASSOCIATIONS, ORGANES, ENTENTES DONT FAIT PARTIE LA COMMUNE DE GENOLIER.....	35
9.2	RÉGION DE NYON (ANCIEN NOM : CONSEIL RÉGIONAL).....	36
9.3	SOCIÉTÉS LOCALES .....	38
<b>10.</b>	<b>RELATIONS AVEC LA POPULATION .....</b>	<b>38</b>
<b>11.</b>	<b>RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2018 DE LA COMMISSION DE GESTION .....</b>	<b>38</b>
<b>12.</b>	<b>COMPÉTENCE À LA MUNICIPALITÉ D'ENGAGER DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES .....</b>	<b>38</b>
<b>13.</b>	<b>AUTORISATION GÉNÉRALE ACCORDÉE À LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION OU L'ALIÉNATION D'IMMEUBLES ET DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET ACHATS EN PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES POUR UN MONTANT DE CHF 100'000.— .....</b>	<b>39</b>
<b>14.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>39</b>
	ANNEXE - LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	40

## 1. ADMINISTRATION



### 1.1 RÉSUMÉ

Outre la gestion courante des affaires communales, de nombreux projets ont été initiés, poursuivis ou terminés cette année. Nous citerons par exemple la réalisation d'une place de Street Workout qui faisait suite à une demande des jeunes du village, la poursuite de l'étude du PGA, nouvellement nommé PAC (Plan d'Aménagement Communal) avec l'aide de notre urbaniste le bureau Plarel et d'une Commission consultative du Conseil communal, le démarrage de l'étude pour l'adduction d'eau aux chalets d'alpage des Agozats et de la Genolière.

La liste complète des préavis est détaillée en page 5.

Pour certains projets, vous trouverez une explication plus détaillée du responsable du dicastère.

La fonction de vice-Syndic a été assurée par M. Gérald Girardet du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, puis par M. André Darmon.

La Municipalité a tenu 42 séances, dites ordinaires, représentant 125 heures, durant lesquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans la limite des compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Communal.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité, 723 pages ont été rédigées. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible pour chaque membre de l'exécutif. Si nécessaire, des photocopies sont mises à leur disposition.

Les participations aux séances du Conseil communal et pour diverses associations, réunions ou gestion de dossiers représentent 2'579 heures.

## 1.2 ORGANISATION

### Organisation de la Municipalité en 2019

Florence SAGE FSA 079 229 26 66	André DARMON ADA 079 179 99 18	Georges RICHARD GRI 079 551 18 90	Jean ZUCHELLO JZU 079 625 35 26	Gérald GIRARDET GGI 079 206 49 35
Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçante	Remplaçant
Georges RICHARD GRI	Gérald GIRARDET GGI	Jean ZUCHELLO JZU	Florence SAGE FSA	André DARMON ADA
<p><b><u>Administration Générale</u></b></p> <p>Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridique Informatique</p> <p><b><u>AISGE</u></b></p> <p>CODIR</p> <p><b><u>Clinique dentaire</u></b></p> <p><b><u>Transports publics</u></b></p> <p>NStCM</p> <p><b><u>RAT</u></b></p> <p><b><u>Police</u></b></p> <p><b><u>Affaires sociales</u></b></p> <p>OMSV Hôpital GHOL ARAS ORP</p>	<p><b><u>Routes</u></b></p> <p><b><u>Forêts</u></b></p> <p>Parc Jura Vaudois La Colline</p> <p><b><u>Cours d'eau</u></b></p> <p><b><u>Terrains hors commune</u></b></p> <p>Chalets d'alpage Pâturages</p> <p><b><u>PCI communale</u></b></p> <p>ORPC + PCI Communale</p> <p><b><u>APEC</u></b></p> <p><b><u>Concept énergétique et environnement</u></b></p>	<p><b><u>Domaines-Urbanisme</u></b></p> <p>Terrains propriétés de la commune PGA - PPA Parcs et terrains de sport, Cimetière</p> <p><b><u>Gestion déchets</u></b></p> <p><b><u>Bois de Chênes</u></b></p> <p><b><u>Conseil Régional</u></b></p> <p><b><u>Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle</u></b></p> <p><b><u>APEC</u></b></p> <p><b><u>Activités sociales locales</u></b> <b><u>Paroisse</u></b></p> <p><b><u>Genolier-Info</u></b></p>	<p><b><u>Finances</u></b></p> <p>Budget et Comptes annuels Emprunts et financements</p> <p><b><u>Eaux-égouts</u></b></p> <p>Réseau d'eau potable Réseau d'eaux claires et d'eaux usées (EC/EU) Réservoirs communaux SAPAN / SANE SIDEMO</p> <p><b><u>Délégation Feu</u></b></p> <p><b><u>Genolier CàD SA</u></b></p> <p>Conseil d'administration Gestion administrative</p>	<p><b><u>Bâtiments communaux</u></b></p> <p>Entretien et aménagements Nouveaux projets Relations avec la régie</p> <p><b><u>Constructions privées</u></b></p> <p>Règlement des constructions STI : Service Technique Intercommunal</p> <p><b><u>La Chèvrerie</u></b></p> <p><b><u>AISGE</u></b></p> <p>CODIR</p> <p><b><u>La Colline</u></b></p> <p>Président du CI</p>

## Préavis déposés au Conseil communal en 2019

N° du Préavis	Description	Accepté le
N° 46/2019	Comptes 2018	20.06.2019
N° 47/2019	Concernant le rapport de gestion de la Municipalité année 2018	20.06.2019
N° 48/2019	Concernant une demande de crédit de CHF 55'000.- TTC pour financer la construction d'engins sportifs appelés « Street Workout Station » comprenant barres fixes, barres parallèles et espaliers disposés sur la place de jeux proche du Pavillon	12.09.2019
N° 49/2019	Concernant une demande de crédit de CHF 397'871.- TTC, subventions cantonales et fédérales de 73% non déduites, pour financer le projet d'adduction d'eau des alpages de la Genolière et des Agozats.	12.09.2019
N° 51/2019	Concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2020	28.10.2019
N° 52/2019	Budget 2020	12.12.2019

### 1.3 PERSONNEL COMMUNAL

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur des personnes motivées et compétentes tant au niveau administratif que sur le terrain. Elle profite de ce rapport pour les remercier chaleureusement.

#### 1.3.1 MUTATIONS, ENGAGEMENTS, DÉPART DE PERSONNEL COMMUNAL

M. Daniel Barras a quitté le service de la voirie le 30 avril.

M. Mathieu Tavel, ancien apprenti, est engagé au service de la voirie dès le 15 juillet.

#### 1.3.2 PERSONNEL COMMUNAL DU GREFFE (42 HEURES PAR SEMAINE)

Mme Danielle Jayet	1.00 EPT	secrétaire municipale
Mme Marta Dios Steinemann	0.50 EPT	préposée au contrôle des habitants
Mme Nicole Jufer Tissot	0.55 EPT	adjointe au greffe
Mme Catherine Lambert	0.60 EPT	boursière

#### 1.3.3 SERVICE D'ARCHIVES

La gestion des archives est toujours confiée à la société Pro-Archives, et ce depuis 2015, avec satisfaction.

#### 1.3.4 SERVICE D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mme Suzanne Stoehr, payée à l'heure, assume seule l'entretien des bâtiments ci-dessous :

- Le Gossan (y compris vestiaires et grande salle)
- L'Ancienne Poste et la salle du 700<sup>ème</sup>
- La Maison Gothique
- L'Administration communale
- L'Immeuble de l'Auberge (sans restaurant)
- Le Pavillon

#### 1.3.5 ENTRETIEN DU TEMPLE

L'entretien du temple est confié à Mme Fatima Rech, qui est payée à l'heure.

#### 1.3.6 SERVICE D'EXPLOITATION COMMUNALE – VOIRIE (42 HEURES PAR SEMAINE)

Les personnes suivantes sont en charge de ce service :

M. Cédric Blumenstein	chef d'exploitation 100%
M. Bruno de Matos	employé 100%
M. Mathieu Tavel	employé 100%
M. Emile Alvarez	apprenti agent d'exploitation (2 <sup>ème</sup> année)

#### 1.3.7 AUTRES PERSONNES ENGAGÉES À L'HEURE

2 stagiaires ont été engagés pour différentes activités à la voirie, représentant 21 jours.

#### 1.3.8 EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31.12.2019

5 municipaux	env.	2.00 EPT
3 employées du greffe		2.05 EPT
1 boursière		0.60 EPT
3 employés d'exploitation		3.00 EPT
1 apprenti exploitation		(volontairement pas chiffré)
4 à 5 employés payés à l'heure		<u>1.25 EPT</u>
Total	env.	8.95 EPT

Les coûts salariaux bruts au 31.12.2019 de nos collaborateurs s'élèvent à CHF 677'526.-- (en 2018 : CHF 686'556.--) et pour la Municipalité à CHF 201'309.-- (en 2018 : CHF 219'054.--).

### 1.3.9 RÉUNIONS DU PERSONNEL

Une réunion est organisée par année pour informations au sujet de la LPP. Des entretiens-évaluations sont menés une fois par année avec chaque employé par la Syndique et un, voire deux municipaux.

### 1.4 GESTION DES ASSURANCES

La gestion de nos différentes assurances est assurée par ProConseils Solutions SA à Morges. Aucun changement en 2019.

### 1.5 LPP – CAISSE DE RETRAITE

La caisse de retraite de notre personnel est placée auprès du Groupe Mutuel. Le taux de couverture au 31.12.2019 est de 115.2 % (provisoire) alors qu'il était de 113% à fin 2018.

### 1.6 SALAIRES

Depuis plusieurs années, l'augmentation du coût de la vie n'avait pas changé, il est en 2019 de 0.6 % (2018 : + 0,7 %) et la Municipalité a accordé de légères augmentations de salaire ainsi que des ajustements ou primes à certains employés.

### 1.7 SPORTS

#### Terrains de sports - Place de jeux - Terrains de pétanque - Stand de tir

- Les deux terrains de sport, utilisés principalement par les footballeurs et les écoles, sont régulièrement entretenus, de même que les pistes de pétanque ou la ligne de tir.
- Une installation d'engins sportifs, appelé Street Workout Station, comprenant barres fixes, parallèles et espaliers, a été installée l'année dernière près du Pavillon. C'était une demande des jeunes.
- Il est prévu d'examiner en 2020 un préavis en vue de financer l'agrandissement du grand terrain et le remplacement de l'éclairage obsolète qui ne correspondent plus aux normes de la catégorie de jeux où évolue l'équipe fanion du FC Genolier-Begnins.
- Problèmes récurrents avec les promeneurs de chiens qui utilisent trop souvent les places de jeux pour promener leur toutou avec des conséquences peu agréables pour chacun.
- De nombreuses manifestations et des concours sont organisés chaque année.
- Rappelons que les buvettes du Pavillon, de la Pétanque ou du Stand de tir peuvent être louées par les habitants de Genolier. Réservations en fonction des calendriers des sociétés.

## 1.8 TRANSPORTS PUBLICS

### 1.8.1 CARTES JOURNALIÈRES DE TRANSPORT

Deux cartes de transport par jour sont toujours mises à disposition des habitants de Genolier au prix de CHF 45.--/carte, fixé d'un commun accord avec les communes de la ligne du NStCM qui fournissent ce service. L'investissement consenti par la commune de CHF 28'000.-- est couvert à hauteur de CHF 24'666.-- (comptes 2019).

### 1.8.2 DÉVELOPPEMENT DE LA LIGNE NYON-ST-CERGUE-MOREZ

Trois cents millions de francs sont consacrés aux investissements pour la période 2020-2030. Le chemin de fer Nyon-Saint-Cergue-Morez (NStCM) entre dans une phase de développement record, la plus importante de son existence. Ces transformations font également basculer l'entreprise familiale et régionale d'hier dans une nouvelle ère: celle d'une intégration dans une vision cantonale, voire fédérale.

Pour s'inscrire dans ce schéma suprarégional et mettre le matériel roulant et les infrastructures à niveau, l'investissement sera donc massif. Avec une enveloppe de plus de 95 millions, les gares représentent le poste de dépense le plus important.

Surélévation des quais pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, construction de passages sous voie au Muids, à Genolier, à Arzier et à Trélex, ou encore standardisation visuelle des gares pour qu'elles véhiculent l'image de l'entreprise : ce chantier s'annonce titanesque et devrait être bouclé en 2031.

L'année 2022 verra également l'achèvement du chantier du nouveau dépôt-atelier ferroviaire et centre administratif de Trélex. La construction bénéficiera d'une nouvelle halte, indispensable, ne serait-ce que pour les salariés du NStCM. Coût du projet: 64 millions de francs.

Entre les nouvelles rames et un dépôt flambant neuf, dès 2022, le visage du NStCM aura profondément évolué.

## 1.9 INFORMATIQUE

Notre parc informatique est géré par la Société Ofisa et donne satisfaction. Toutes les garanties sont maintenues afin de sauvegarder la confidentialité de tous nos documents.

### 1.10 SITE INTERNET (WWW.GENOLIER.CH)

Notre fournisseur n'a pas changé, la société Ofisa nous appuie en cas de nécessité. Le site a été légèrement modifié en 2019 afin d'avoir un format mieux adapté à la lecture sur smartphone. Une page a été créée indiquant la disponibilité des salles mises en location, sur le même principe que les cartes CFF.

## 1.11 MOTIONS / RÉFÉRENDUMS / PÉTITIONS / INTERPELLATIONS

Aucun pour 2019.

## 1.12 AFFAIRE(S) LITIGIEUSE(S)

Nous avons dû faire appel à notre avocat conseil dans les cas suivants :

- Dès 2018 pour un problème d'abornement et de mur de soutènement le long d'un axe routier de la commune. L'affaire est toujours en cours en 2020.
- Dans le cadre de la demande d'assainissement des collecteurs du chemin de Thiéré, les copropriétaires ont fait recours contre la décision de la Municipalité exigeant qu'un projet de mise en conformité soit étudié et présenté à la Municipalité. La procédure est toujours en cours mais en voie d'aboutir à une solution.
- Un recours a été déposé contre la décision municipale dans le cadre de l'octroi d'un permis de construire. La procédure sera traitée par la Cour de droit administratif et public en 2020.
- Bois-de-Chênes : fermeture du parking du côté de la route des Montagnards (côté Vich) ; la procédure entre les deux commune a abouti en 2019.

## 1.13 NATURALISATIONS – BOURGEOISIES

En 2019, 10 personnes ont été naturalisées selon l'ancienne procédure de naturalisation valable jusqu'au 31.12.2017.

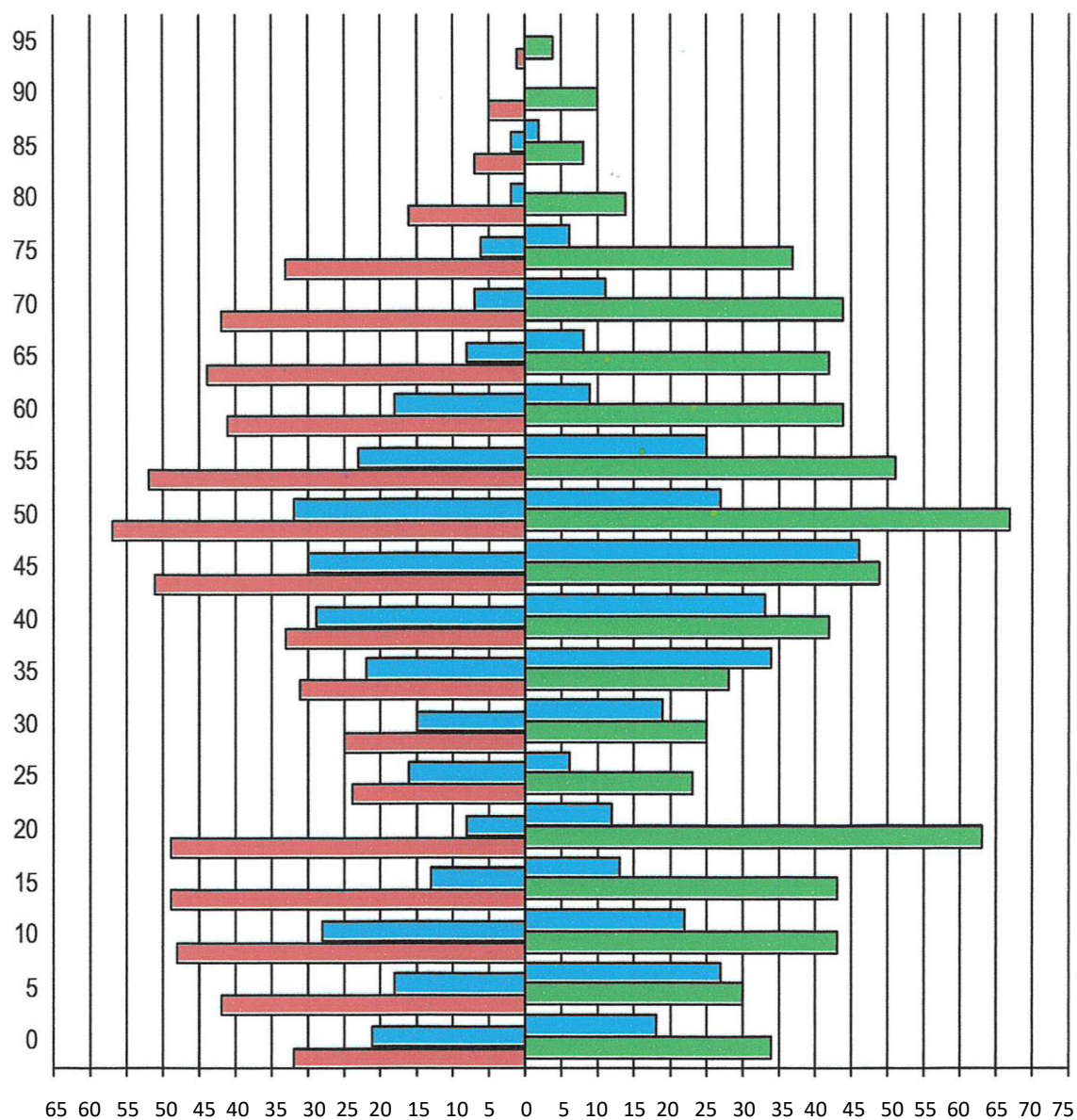
Après un creux dû à la mise en place du nouveau traitement des dossiers par le canton et le dépôt de seulement 3 demandes de naturalisation concernant 6 personnes en 2018, 14 dossiers, pour un total de 38 personnes, ont été déposés en 2019. Deux des procédures entamées sous la nouvelle loi en 2018 ont abouti en 2019.

La procédure est désormais gérée par le greffe. M. Pierre-Alain Josseron a établi 12 rapports d'enquête pour la Municipalité. Sur la base de ces rapports, celle-ci n'a pas procédé à une audition, jugeant que l'intégration des personnes était bonne.

## 1.14 STATISTIQUES COMMUNALES

### Pyramide des âges : situation de la commune au 31.12.2019

- Hommes (suisse)      ■ Femmes (suisse)
- Hommes (étranger)    ■ Femmes (étranger)



## Statistique des habitants : situation de la commune au 31.12.2019

	Total	Moins de seize ans		Plus de seize ans	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
<b>Habitants commune (P+S)</b>					
Habitants dans la commune :	2030	189	209	848	784
- Suisses :	1408	120	136	595	557
- Etrangers :	622	69	73	253	227
Résidents principaux :	1999	187	207	832	773
- Suisses :	1383	118	134	583	548
- Etrangers :	616	69	73	249	225
Résidents secondaires :	31	2	2	16	11
- Suisses :	25	2	2	12	9
- Etrangers :	6			4	2

### Résidence principale

De sexe féminin :	1019	187		832	
De sexe masculin :	980		207		773

### Etat civil

Célibataires :	835	187	207	221	220
Marié(e)s :	906			454	452
Veufs (Veuves) :	67			49	18
Divorcé(e)s :	149			90	59
Marié(e)s/séparé(e)s :	40			18	22
Non marié(s) :					
Partenariat :	2				2
Partenariat séparation :					
Partenariat dissous :					

### Religion

Catholiques :	466	34	25	213	194
Protestant(e)s :	442	10	12	202	218
Sans confession :	707	97	120	252	238
Autres :	384	46	50	165	123

### Divers

Conseillers communal :	40			9	31
Conseillers bourgeoisial :					
Pompiers :	20			3	17
Pompiers exemptés :					
Protection civile :					
Militaires :	1				1
Bourgeois :	1				1
Electeurs communal :	1314			673	641
Electeurs cantonal :	1096			570	526
Electeurs fédéral :	1096			570	526
Electeurs bourgeoisial :					
Prop. de chiens :	120			67	53

### Etrangers, Permis

	Total	Moins de seize ans		Plus de seize ans	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Permis B :	205	19	29	91	66
Permis C :	356	47	37	129	143
Permis Ci :	4			4	
Permis D :	31	2	6	12	11
Permis F :	2	1		1	
Permis G :					
Permis L :	8			5	3
Permis N :	1				1
Permis S :					
Autres permis :					

## 2. FINANCES



### 2.1 GÉNÉRALITÉS

Le bouclage financier pour l'année 2019 peut être considéré comme équilibré : 8,3 millions de factures cantonales sur un seul exercice et un bonus de correction pour 2018 en notre faveur de 1,3 millions, cela ne peut que remettre les finances communales dans une situation un peu plus sereine.

On se souvient que les années précédentes avaient été en dents de scie. Malgré cela, le taux d'imposition a été maintenu à 55 cts de 2013 à 2019 inclus. Cette stabilité nous a donné raison, car le côté cyclique des factures cantonales aurait pu nous inciter à réagir précipitamment sans le recul nécessaire. Nous restons optimistes sur les projections pour l'exercice 2020.

Pour le dicastère **45** « Déchets et Ordures », la Municipalité a eu pour objectif de mieux maîtriser la couverture financière de ces comptes de charges, qui sont soit financés (451) par la taxe « EM » (Equivalent-Ménage), soit par la taxe au sac, (450) : les mesures prises ont permis d'équilibrer le compte et même de rendre le sous-dicastère (451) bénéficiaire.

Quant au résultat du dicastère **46** pour les eaux usées, - étant donné que la Municipalité a décidé depuis quelques années d'attribuer les taxes de raccordement (près de CHF 19'000.- en 2019) intégralement au Fonds de réserve affecté -, il reste légèrement déficitaire en raison d'importants travaux de surveillance et de contrôle sur le réseau.

Pour mémoire, depuis 2016, une taxe fédérale sur les micropolluants continue à nous être demandée jusqu'à la mise en service de la nouvelle station d'épuration régionale au lieu-dit « En Lavasson » (nord de Gland, au-dessus de l'autoroute) prévue dès 2025.

Le dicastère **80** pour l'eau sous pression (ESP) se porte bien avec plus de CHF 56'000.- de taxes de raccordement en 2019 et plus de CHF 104'000.- affectés au fonds de réserve. Ceci grâce à des ventes d'eau dans le budget suite à une sécheresse moins grave qu'en 2018.

#### Emprunts 2019 :

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2019, d'autant plus qu'un emprunt d'environ un million sur l'immeuble communal « d'une Fontaine à l'Autre » est arrivé à échéance et a pu être remboursé. Quant au reste, la trésorerie courante a pu faire face à tous les engagements approuvés par le Conseil Communal.

#### Budget 2020 :

Dès l'automne 2019, les acomptes prévisionnels annoncés par l'Etat pour la Péréquation/ Facture sociale/ Réforme policière 2020 nous sont parvenus : nous constatons une petite correction à la baisse avec 8,25 millions de factures cantonales pour 2020.

Le Préavis N° 55/2020 concernant les « **Comptes 2019** » est là pour confirmer en grande partie ce qui vient d'être dit.

### 2.2 BOURSE COMMUNALE

Elle est tenue avec beaucoup de rigueur et de conscience professionnelle par Mme Catherine Lambert.

## 3. DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX



### 3.1 TERRAINS ET DOMAINES

#### **LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire)**

Rappel du principe de la LAT: utilisation mesurée du sol, densification vers l'intérieur, préservation des zones agricoles, besoins prévisibles pour les 15 prochaines années, les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites.

#### **PAC (Plan d'affectation communal)**

Nous sommes passés du PGA (Plan Général d'Affectation) au PAC, mais cela ne va pas plus vite pour autant. Après plusieurs séances de concertation, le Rapport de pré-étude (vision communale) qui a été préparé par la Municipalité avec notre urbaniste et la commission ad hoc du Conseil communal a été envoyé au Service du développement territorial (SDT) le 26 juillet.

Rappelons qu'à Genolier le territoire urbanisé comprend le cœur de localité et les zones hors centre. La croissance annuelle maximale est de 1.5% dans le cœur de localité et de 0,75% hors centre. S'il y a encore des possibilités dans le cœur de localité (village et environs proches), par contre notre quota est déjà dépassé à l'extérieur.

A fin décembre la Municipalité a reçu l'analyse et la détermination du SDT. Avant de transmettre à l'Etat le dossier pour l'examen préalable, la Municipalité accompagnée de la commission ad hoc et de l'urbaniste, doit compléter le dossier selon les dernières informations en sa possession. Certainement qu'il y aura encore plusieurs va-et-vient avec le canton, puis une information à la population, une enquête publique, la gestion des oppositions éventuelles, etc. Objectif: tout sous toit, PAC et nouveau règlement des constructions pour le 30 juin 2021 au plus tard, soit la fin de la législature.

### 3.2 FORÊTS COMMUNALES

#### 3.2.1 EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTEUR DE LA COLLINE

##### **Exploitation et ventes**

Un marché des bois plus que perturbé en 2019 dû à l'effet du surplus de bois sur toute l'Europe et en particulier des bois de mauvaise qualité, bostrychés et renversés. En automne une demande en bois frais et de bonne qualité s'est fait ressentir. Cette situation un peu paradoxale vient du fait que des régions ne coupent plus de bois frais de qualité afin d'assainir les zones bostrychées ou renversées.

En plus du marché catastrophique, le centre forestier de La Coline a exploité dans l'urgence un grand volume de sapins blancs entre 800 et 900 m d'altitude. Ces arbres attaqués par le bostryche curvidenté ont été coupés avant que leur valeur marchande ne devienne nulle. Des arbres secs ont été laissés sur pied dans des endroits sans risques afin de favoriser la biodiversité.

La Colline a exploité un total de 3'096.40 m<sup>3</sup> en 2019 contre 3'671.68 m<sup>3</sup> en 2018. Le volume de martelage a été diminué afin de ne pas mettre plus de m<sup>3</sup> sur un marché déjà saturé de bois.

Dans le cadre des exploitations de sapins dépérissant et bostrychés, une partie a été coupée pour la sécurité du NStCM, et l'entretien de la zone tampon de la forêt de protection.

### **Travaux pour tiers**

Volume de travail stable au niveau des travaux pour tiers. La Coline a également effectué plusieurs chantiers d'urgence à la suite de coups de vent. Les chantiers de sécurisation sont en net augmentation.

### **Centre forestier et produits**

La demande en produits annexes s'est bien améliorée (tables, bancs etc.). La Coline a fourni le Groupement Forestier la Serine en bois scié pour la construction d'une passerelle tout en chêne, un bel exemple de collaboration entre deux groupements forestiers.

### **Pâturages boisés**

Pas de coupe cette année sur les pâturages de Genolier.

### **Murs en pierres sèches**

Pour la Commune de Genolier, ce sont 30 mètres de murs qui ont été rénovés sur le pâturage de la Genolière au lieu-dit la Tourbière.

### **Débardage**

Un cours de débardage à cheval organisé par deux professionnels a été mis en place, le groupement a mis à disposition une coupe de bois et l'infrastructure pour ces deux journées. Ce cours a eu du succès au niveau des participants de la région.



### 3.2.2 PÂTURAGES

Le préavis pour l'amélioration foncière des alpages a été accepté par le Conseil communal dans sa séance de septembre. Les travaux d'amélioration de la collecte d'eau de pluie, tels que l'agrandissement d'étangs, la réfection d'un puits, la collecte d'eau du toit, la restauration du captage d'eau sur les alpages de la Genolière et des Agozats, se feront en 2020.

### 3.2.3 PARC JURASSIEN VAUDOIS (PRNJV)

2019 a marqué la fin d'une période de projets (2016-2019) pour le Parc Jura vaudois. Certains projets de longues dates, comme l'Espace découvertes du Parc au col du Marchairuz, sont entrés dans leur phase de finalisation. Ce fut une année de préparation du nouveau programme 2020-2024. Il comporte dix projets cadre qui répondent aux quatre missions confiées par la Confédération aux parcs naturels régionaux d'importance nationale. Il a été validé à l'unanimité (28 communes) lors d'une assemblée générale extraordinaire et recevra l'entier des fonds demandés à la Confédération, preuve de sa qualité et de sa pertinence.

La dynamique mise en place dès mi-2018 a permis un pilotage financier plus transparent, un suivi interne et une gestion de projets de qualité, ce qui a facilité la communication avec les communes et les partenaires du Parc. Les citoyens, habitants et visiteurs, ont pu s'engager aux côtés du Parc lors d'actions concrètes : balades avifaunes ou biodiversité en village, actions d'éco-volontariat. Le travail des producteurs labellisés « Produit des parcs suisses » s'est renforcé, tout comme les partenariats avec les différents acteurs du territoire.

Le Parc Jura Vaudois a organisé une rencontre avec la Fondation Suisse du Paysage (FSP) pour discuter des attentes de celle-ci par rapport à la qualité de la construction des murs en pierres sèches, faute de quoi les subsides pourraient être retirés.



### 3.2.4 BOIS DE CHÊNES

#### **Restauration du patrimoine bâti**

Les travaux de restauration se sont poursuivis en 2019, avec in-fine, l'inauguration officielle le 5 septembre en présence du monde politique, dont les Conseillers d'Etat, Mme de Quattro et M. Broulis, et des principaux partenaires liés à la nature ou financiers. Une journée porte-ouverte a eu lieu le 7 septembre et a obtenu un grand succès.

A fin 2019, il restait encore quelques achats d'équipements et de matériel à effectuer pour la partie bâtie, et à poursuivre les aménagements du potager et les plantations. La 2e étape comprendra, entre autres, l'organisation et la gestion du volet «nature» et la consolidation de la partie administrative de la fondation.

Les deux intendants, engagés à 20% chacun, ont pris leurs fonctions en avril pour l'un, et en juin pour la seconde personne. Ils occupent chacun un logement dans la ferme-château. Ils participent à la gestion des milieux naturels et à l'accueil du public.

#### **Décision de classement et plan de gestion**

En partenariat avec la DGE (Direction générale de l'environnement), la commune de Coinsins et la Fondation, la Municipalité a discuté du futur du Bois de Chênes en prenant les décisions dans le respect des prérogatives de chacun.

L'enquête publique concernant la Décision de classement est programmée pour le premier semestre 2020. La Municipalité organisera une séance d'information pour la population. Cette Décision de classement remplacera l'arrêté de classement de 1966 qui fait encore force de loi aujourd'hui.

Dans la Décision de classement figureront la gestion et l'organisation dans les réserves intégrale, naturelle et particulière du Bois de Chênes avec, entre autres les chemins pour les piétons ou les parcours pour les cavaliers et les VTT, sans compter les places prévues pour accueillir les classes.

La Fondation est également occupée par le volet nature via un plan de gestion. Cela concerne l'entretien de lisières et autres travaux de sécurité. Elle participe aussi avec les services forestiers à l'étude concernant les différentes signalisations à prévoir pour l'accueil du public. Rappel : la loi est la même pour toutes les réserves de Suisse que ce soit via les panneaux, les interdictions, etc. Cela n'est pas du ressort de la commune ou de la Fondation !

#### **Plan de financement**

Le budget de la restauration du bâti a été tenu. Sur l'entier du budget d'investissement de 5,335 millions (bâti et nature), il manquait à fin 2019 encore CHF 140'000.-. La fondation maintient son objectif de ne pas recourir à l'emprunt et poursuit ses recherches de fonds auprès de différents partenaires (collectivités publiques, entreprises et privés). Un prêt relais de CHF 500'000.- a été octroyé par la Commune à la Fondation (préavis N° 14/2017) dans l'attente du versement des subsides cantonaux.

Rappel : la commune de Genolier est et reste le propriétaire foncier de 85% du Bois de Chênes par le biais d'une convention et un droit de superficie, la Fondation en assure la gestion.

### 3.3 BÂTIMENTS

#### Généralités :

Les appartements et commerces suivants sont gérés, à notre satisfaction, par la régie Rytz & Cie SA à Nyon :

Bâtiment administratif	4	appartements
Ancienne poste	4	appartements
	1	commerce "boulangerie – épicerie"
Auberge	3	appartements
	1	commerce "auberge communale"
	1	bureau
D'Une Fontaine à l'Autre	12	appartements
Le Montant bâtiment 1912	2	appartements (dont 1 à l'AISGE depuis le 1.7.19)
Boucherie	1	commerce
Source Vive – Route de la Gare 10	14	appartements
Caserne SDIS	4	appartements

A chaque demande justifiée des locataires, les loyers ont été adaptés aux variations du taux hypothécaire.

Au 31 décembre 2019, les bâtiments communaux et bâtiments AISGE suivants sont raccordés au chauffage à distance de Genolier CàD SA :

Bâtiment administratif	appartements et greffe communal
Auberge	café-restaurant et appartements
D'Une Fontaine à l'Autre	appartements
Le Montant	bâtiment scolaire 1912 et appartements
L'Oujon	bâtiment scolaire
Le Cordex	bâtiment scolaire
Le Gossan	salle communale, foyer, réfectoire scolaire
Le Pavillon	local des sociétés et jardin d'enfants privé
Caserne SDIS	local voirie, caserne pompiers, appartements

### 3.3.1 BÂTIMENT « ADMINISTRATIF », MAISON « GOTHIQUE », CTC, MAISON/PARCELLE « SEEMANN », STAND DE TIR, FONTAINES COMMUNALES, LOCAL/BUVETTE DE LA SOCIÉTÉ DE PÉTANQUE (3500)

#### **Bâtiment "administratif", place du Village**

Les locaux de l'Administration communale sont toujours équipés de trois postes pour le secrétariat et la réception, d'un bureau réservé à Mme la Syndique et d'un autre occupé par la Boursière, et deux salles de conférences complètent l'aménagement de l'Administration. Fin 2019, un WC public accessible en journée a été construit dans le hall d'entrée de l'immeuble de l'administration communale, il est adapté aux personnes handicapées.

A fin 2019, les 2 appartements sont occupés et aucun changement de locataire n'a été enregistré.

#### **Maison « Gothique », route de Trélex**

Les 3 appartements sont occupés, l'un d'eux est loué à la fondation « Le Relais » qui s'occupe de familles sans ou à très faible revenu. Le loyer est entièrement pris en charge par la fondation via la régie Rytz. Aucun changement de locataire n'a été enregistré en 2019. Un local anciennement attribué à l'AISGE est libre depuis environ 2 ans.

#### **Centre technique communal (CTC)**

L'équipe de la Voirie a maintenant pris ses marques au rez-de-chaussée du bâtiment de la caserne qui lui est entièrement réservé.

Divers achats courants pour le fonctionnement du service de la Voirie, selon le budget.

#### **Maison / parcelle "Seemann"**

Aucun travail n'a été effectué dans ce bâtiment. Il est maintenant désaffecté et sert d'entrepôt provisoire.

Il est parfois utilisé à des fins d'exercice pour les pompiers.

Son affectation future, ainsi que celle de la parcelle sur laquelle il est situé, doivent faire l'objet d'une évaluation générale des besoins communaux.

#### **Stand de tir**

Bâtiment communal comprenant le local de tir et une buvette utilisée par la société de tir, des sociétés locales et des habitants de Genolier.

#### **Fontaines communales**

Rien à signaler sinon qu'elles sont régulièrement entretenues par le service de la Voirie.

#### **Local/buvette de la société de pétanque**

Ce local est à disposition des sociétés locales et des habitants de Genolier.

Le fonctionnement du local donne satisfaction aux utilisateurs, sociétés de pétanque ou locataires ponctuels.

### 3.3.2 ANCIENNE POSTE (3501)

A fin 2019, les quatre appartements sont occupés et 2 changements ont été enregistrés.

#### **Salle du 700<sup>ème</sup>**

Ce local est apprécié pour la tenue de diverses séances, assemblées pour les sociétés locales ou par la Municipalité. Le système de projection (beamer) a été révisé.

#### **Epicerie**

Un contrôle de la Police Cantonale du Commerce avait contraint les gérants, à fin 2018 et ce par défaut de possession de la patente correspondante à la prestation, à supprimer les quelques places assises proposées pour le service de café, thé ou boissons sans alcool, non compatible avec la vente d'alcool à l'emporter. Afin de pérenniser ce commerce et afin de satisfaire aux exigences liées au service de boissons sur place, la commune a entrepris la création d'un second point d'eau ; en parallèle, M. Valéry Leclercq, employé de Mme Angelina Baumgartner, a obtenu sa licence « Café-Restaurant ». Les gérants peuvent désormais, en toute légalité, servir jusqu'à une vingtaine de personnes (12 à l'intérieur et 8 à l'extérieur).

### 3.3.3 AUBERGE (3503)

#### **Rapport de gestion 2018 :**

Nous sommes en mesure de répondre comme suit à la demande de la COMGES mentionnée dans son rapport du 3 juin 2019 :

Après plusieurs sondages sur les canalisations à proximité de la terrasse de l'auberge, il a été constaté que l'une des canalisations d'eaux claires était reliée sans siphon anti-odeurs dans un regard de séparatif eaux usées / eaux claires sans pour autant qu'elles se mélangent. L'origine du problème ayant été identifiée, les dispositions ont pu être prises et nous pouvons constater que le problème semble être résolu.

Après avoir installé un compresseur alimentant en froid les armoires frigorifiques de la cuisine ainsi que celles du bar, il sera probablement nécessaire d'améliorer son aération, car il n'arrive plus à suivre lors de périodes de grosses chaleurs.

Les trois appartements et le studio de ce bâtiment sont tous occupés et aucun mouvement n'a été enregistré en 2019.

### 3.3.4 COLLÈGES

Les locations suivantes sont facturées à l' AISGE :

- bâtiment « Le Montant »	CHF	45'500.—
- bureau administration (ancien appart)	CHF	21'600.—
- bâtiment « Le Gossan »	CHF	225'000.—

#### **Le Montant" (Collège 1912)**

La commune est propriétaire de ce bâtiment et en assure la gestion, à l'exception des nettoyages qui sont à la charge de l' AISGE.

Une étude est toujours en gestation pour un possible changement d'affectation de ce bâtiment en locaux administratifs pour la commune.

#### **"L'Oujon" (collèges 1984 et 1999)**

L' AISGE est propriétaire de ces bâtiments et en assure la gestion complète.

#### **"Le Cordex" (collège 2007)**

L' AISGE est propriétaire de ce bâtiment et en assure la gestion complète.

### 3.3.5 D'UNE FONTAINE À L'AUTRE (3505)

A fin 2019, sur les 12 appartements de ces bâtiments, un appartement était vacant. Il a été enregistré 5 changements de locataires au cours de l'année.

### 3.3.6 LE MONTANT « BÂTIMENT 1912 » (3506)

La partie "communale", non scolaire, du bâtiment est répartie de la façon suivante :

Au sous-sol, la bibliothèque "Matulu" utilise un local et un autre local accueille la chaufferie « mazout » de la société Genolier C&D SA, insérée dans le réseau de chauffage à distance afin d'assurer un secours en cas de panne, un complément par grand froid et le chauffage de l'eau sanitaire pendant l'été.

Au 2<sup>ème</sup> étage, deux appartements sont en location, dont un a été réaménagé en bureaux loués pour le secrétariat de l' AISGE depuis juillet 2019.

La partie scolaire est répartie de la façon suivante :

L' AISGE occupe deux salles de classes au 1<sup>er</sup> étage et trois salles de classes au 2<sup>ème</sup> étage. Une salle au sous-sol est dédiée à l'enseignement de la cuisine.

### 3.3.7 BOUCHERIE (3507)

Comme prévu dans le budget, le changement du chauffe-eau a été effectué et placé dans l'ancienne cabine téléphonique.

La salubrité des locaux est régulièrement contrôlée par le service compétent.

Actuellement, ils répondent aux normes. Ils sont maintenus en conformité par le locataire. Un contrôle du réseau électrique a occasionné quelques frais imprévus.

### 3.3.8 EGLISE (3508)

Pas de grands travaux cette année, amélioration à moindre frais du matériel sono.

### 3.3.9 LE GOSSAN (3509) – BÂTIMENT COMMUNAL SALLE ET FOYER

Ce bâtiment polyvalent est toujours davantage demandé pour de multiples activités communales ou extra-communales. Gymnastique, football hivernal, manifestations communales, assemblées, théâtre, etc., occupent régulièrement cette salle. Les locations sont facturées selon la directive municipale.

Le nouveau mobilier de la salle communale est apprécié et convient parfaitement aux nombreuses manifestations qui ont lieu dans cette salle. La modernisation et la mise à jour du système audio-visuel comprenant notamment le changement de l'écran ainsi que le remplacement de tous les luminaires du foyer et de la cantine scolaire par des ampoules LED a été entrepris et permet de notables économies.

Les travaux courants de réparation et d'entretiens sont régulièrement effectués.

Le réfectoire est utilisé quatre jours par semaine par environ 250 à 300 élèves pour le repas de midi. La cuisine, pour la préparation de ces repas, est utilisée par M. Claude Besnard, à son entière satisfaction.

Les modifications dans la réglementation de l'attribution de la RPC (Rétribution de l'énergie à prix coutant) provoquent des retards importants dans la prise en considération de notre projet de production d'électricité photovoltaïque. L'étude en cours pour équiper tout ou partie de la toiture de panneaux solaires photovoltaïques correspondant à la nouvelle réglementation devrait déboucher sur un préavis en 2020.

Les tuiles couvrant la toiture de ce bâtiment ne sont plus fabriquées et notre réserve est pratiquement épuisée. Des tuiles « spéciales en tôle d'aluminium peintes » sont fabriquées en cas de besoin en attendant des modifications concernant le toit solaire. Une mise en état de cette toiture doit être prévue dans le cadre de l'affectation solaire.

### 3.3.10 LE PAVILLON (3510)

Les nombreuses demandes de location de ce bâtiment confortent la fonction sociale de celui-ci. On constate qu'il est occupé par le club de football, par les aînés, par des assemblées de sociétés locales, par le Conseil communal et par des locations privées pour des anniversaires, mariages ou fêtes de famille.

Les chaises et tables sont annuellement révisées et changées si besoin est.

Le nettoyage régulier de la terrasse par les employés de la voirie reste une priorité pour la maintenir dans un aspect visuel acceptable.

La gérante, Mme Stéphanie Ruchat, du jardin d'enfants le «Bac à sable» est satisfaite des locaux qu'elle loue mais déplore les incivilités croissantes et des déprédations gratuites à l'endroit du matériel (jeux extérieurs, maisonnettes, bahuts de rangements). La Municipalité envisage de fermer l'accès clôturé de l'espace extérieur à toute personne étrangère au «Bac à sable».

### 3.3.11 «SOURCE VIVE» BÂTIMENT ROUTE DE LA GARE 10

Les conditions de location et d'usage de ce bâtiment sont définies par une directive municipale. Sur les 14 appartement de ce bâtiment, quatre changements de locataires ont été enregistrés en 2019. Au 31 décembre tous les appartements sont occupés.

Concernant les problèmes de chauffage, il semblerait que la solution ait été trouvée, mais les températures n'ont pas été extrêmes en décembre 2019.

### 3.3.12 SDIS, CASERNE DES POMPIERS

Rapport de gestion 2018 :

Nous sommes en mesure de répondre comme suit à la demande de la COMGES mentionnée dans son rapport du 3 juin 2019 :

La Municipalité reste vigilante aux remarques des locataires et/ou de la régie, en particulier durant la période de garantie.

Rien de particulier à signaler. Les quatre appartements sont occupés au 31 décembre et aucun changement de locataire n'a été enregistré en cours d'année.

### 3.3.13 CHAUFFAGE À DISTANCE, GENOLIER CÂD SA

La société anonyme créée en 2003 fonctionne selon ses propres statuts définis par le Code des obligations. La société assure l'exploitation, la maintenance et la facturation de l'énergie aux propriétaires raccordés pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Le Conseil d'administration est formé d'un membre de la Municipalité, de deux membres du Conseil communal et de deux membres extérieurs nommés par la Municipalité. Le deuxième membre du Conseil communal a quitté la commune et décision a été prise de ne pas le remplacer jusqu'à la fin de la législature.

La chaufferie de Genolier C&D SA est alimentée en plaquettes forestières sèches provenant principalement des forêts communales via le dépôt intercommunal géré par l'ACP (Association Intercommunale pour le Couvert à Plaquettes de Trélex).

A ce jour, 37 bâtiments sont raccordés, soit 6 bâtiments communaux (Gossan – Montant - Pavillon- Administration+Auberge - D'une Fontaine à l'Autre - CTC+Caserne), 2 bâtiments scolaires appartenant à l'AISGE (Oujon - Cordex) et 29 bâtiments privés, dont un nouveau raccordé au réseau en mars 2019. La capacité maximale de la chaufferie étant atteinte, tout nouveau raccordement exigera une augmentation de puissance d'une des chaudières, en principe celle de secours à mazout, située dans le Montant «Collège 1912».

Pour permettre certains investissements, l'amortissement des installations et notamment le remplacement périodique des compteurs exigé par la METAS (Institut fédéral de métrologie), il est souhaitable que les comptes de la société anonyme soient bénéficiaires, et ils le sont.

Notre réseau est sous contrat de maintenance et surveillance 24h/24h auprès d'une société qualifiée. Les problèmes de fonctionnement sont régulièrement traités.

Etant donné l'âge des chaudières et l'obligation de se conformer aux normes fédérales OPAir concernant les émissions de particules fines, un assainissement complet de la chaufferie avec l'installation de deux nouvelles chaudières, de deux accumulateurs-tampons et deux électrofiltres a été effectué. Ces deux filtres à particules permettent de ne diffuser dans les fumées que le dixième des particules fines diffusées précédemment.

La première saison de chauffage 2018/2019 s'est déroulée à presque satisfaction, il a fallu bien sûr surmonter une mise en route avec certains problèmes de réglage inévitables.

Consommations :

	<b>2016//2017</b>	<b>2017//2018</b>	<b>2018//2019</b>
Energie « bois »	2'417'010 kWh	2'488'070 kWh	1'946'630 kWh
soit quantité plaquettes	883'560 kg	850'680 kg	814'000 kg
équivalent « mazout » économisé	241'701 kg	232'700 kg	222'648 kg
Energie « mazout »	359'120 kWh	312'970 kWh	377'880 kWh
soit quantité mazout	35'912 kg	31'297 kg	37'788 kg
<b>Total</b>	<b>2'776'130 kWh</b>	<b>2'801'040 kWh</b>	<b>2'324'500 kWh</b>

### 3.3.14 CONSTRUCTIONS PRIVÉES

Examen des demandes de permis de construire avant l'envoi au STI et examen par les Services cantonaux selon la procédure habituelle.

Nombreuses séances pour les problèmes et questions à résoudre avec les propriétaires et architectes afin de respecter notre règlement communal des constructions.

Visites régulières avec le STI de la conformité des constructions avec les autorisations accordées afin de délivrer les permis d'habiter.

Les demandes de permis de construire ont grandement diminué en 2019.

### 3.3.15 RÈGLEMENT DES CONSTRUCTIONS

En raison du retard pris par le PGA, une nouvelle révision du prochain règlement des constructions sera nécessaire et la Municipalité assistée de 3 conseillers communaux s'est réunie à 3 reprises en 2019 et le travail se poursuit.

### 3.3.16 POLICE DES CONSTRUCTIONS

En 2019, 15 permis de construire ont été délivrés (32 en 2018), pour un coût total de travaux estimés à CHF 8'629'000.-- (CHF 27'049'000.-- en 2018). Une trentaine de demandes relevant d'autorisations municipales ont été traitées.

En 2019, il a été délivré 7 permis d'habiter (15 en 2018).

### 3.3.17 CONCEPT ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES VAUDOISES

En 2018, le Conseil communal a voté un crédit pour l'assainissement de l'éclairage public. Le changement de 71 lanternes a été effectué en 2019, avec à la clé une réduction de plus de la moitié de la consommation d'énergie.

Les projets de production d'énergies renouvelables sont les suivants :

- pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la déchèterie
- réfection du toit du Gossan, pose de tuiles photovoltaïques
- rénovation de la turbine de la Caisserie.

Ils feront l'objets de préavis en 2020.

### 3.3.18 DIVERS

#### La Chèvrerie

La vente des parcelles avance. Sur les 6 restantes en janvier 2019, une a été vendue, 2 font l'objet d'un projet de promotion proposé par le courtier, et les 2 autres sont régulièrement visitées par des acheteurs éventuels. Gageons qu'avec le retour des beaux jours, les intérêts seront de plus en plus marqués. La dernière est louée aux anciens propriétaires ; en raison de leur grand âge, la Municipalité avait décidé de les autoriser à rester dans leur maison.

L'entretien des parcelles est effectué par une entreprise spécialisée afin de les maintenir accessibles et attrayantes, le chemin qui mène à la station du NStCM de la Chèvrerie a été entièrement refait par nos soins en automne selon le budget 2019.

#### Récapitulatif des charges et revenus de la Chèvrerie

##### RECAPITULATIF DES CHARGES ET REVENUS DE LA CHEVRIERIE

GGI 21.04.2020 14:24

Libellé	2010-2015	2016	2017	2018	2019	TOTAUX	SOLDES
<b>Ventes réalisées avant la Sentence Arbitrale du 08.06.2016</b>							
Vente Avril 2010 (M. Piacenza)	358 000.00					358 000.00	358 000.00
Vente Avril 2014 (M. Audemars)	375 000.00					375 000.00	733 000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>733 000.00</b>					<b>733 000.00</b>	
<b>Achat des chalets selon Sentence Arbitrale du 08.06.2016</b>							
		-3 690 000.00				-3 690 000.00	-2 957 000.00
<b>CHARGES</b>							
Eau, épuration, électricité		-2 578.25	-3 116.20	-1 559.55	-548.30	-7 902.30	-2 964 902.30
Entretien Bât., parcelles et routes		0.00	-8 019.00	-5 896.10	-10 513.95	-24 429.05	-2 989 331.35
Assurances et Honoraires		0.00	-19 515.40	-3 737.40	-5 736.45	-28 989.25	-3 018 320.60
Certificat énergétique CE CB			-3 000.00			-3 000.00	-3 021 720.60
Réfection du Préavis chemins				-92 072.95	-39 096.35	-131 169.30	-3 152 889.90
Courtage vente parcelles (Castella + Lüder)				-41 364.50	-34 553.00	-76 017.50	-3 228 907.40
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>0.00</b>	<b>-3 692 578.25</b>	<b>-34 050.60</b>	<b>-144 830.50</b>	<b>-90 348.05</b>	<b>-3 228 907.40</b>	
<b>REVENUS (Ventes et Loyers encaissés)</b>							
Loyers encaissés 2017			28 100.00	41 500.00	21 200.00	90 900.00	-3 138 007.40
Vente parcelles (2017 Perez, 2018 Poppel et Castella)			887 500.00	1 250 000.00		2 137 500.00	-425 507.40
Vente parcelle Lüder					765 000.00	765 000.00	339 992.60
<b>TOTAL DES REVENUS DEPUIS 2010</b>		<b>0.00</b>	<b>915 600.00</b>	<b>1 266 500.00</b>	<b>786 200.00</b>	<b>3 568 200.00</b>	
<b>Solde annuels</b>	<b>0.00</b>	<b>-3 692 578.25</b>	<b>881 549.40</b>	<b>1 172 1769.50</b>	<b>695 751.95</b>	<b>RÉSULTAT</b>	<b>339 992.60</b>

## 4. TRAVAUX



### 4.1 ROUTES ET RÉSEAU ROUTIER

La mise en route de la désherbeuse à vapeur sèche pour remplacer l'utilisation de glyphosate a pris du temps, mais l'efficacité de cette machine est satisfaisante.

Le tapis à la route de la Cézille a été refait sur 60 m, là où des trous étaient apparus pendant l'hiver précédent dans la nouvelle surface.

#### Rapport de gestion 2018 :

Nous sommes en mesure de répondre comme suit à la demande de la COMGES mentionnée dans son rapport du 3 juin 2019 :

L'origine de ces trous n'a pas pu être prouvée ; cependant, nous avons obtenu un rabais conséquent de la part du prestataire.

Quelques « taccnages » ont été également faits sur la route de Châtel.

Le rafraîchissement du marquage du parking de la Brégentenaz, du parking des professeurs et entre les 2 collèges a commencé cette année, mais sera terminé en 2020.

L'éclairage extérieur de l'église a été refait en abaissant la puissance de 1200 watts à 330 watts ; il nécessite encore des adaptations.

### 4.2 VOIRIE

L'équipe de la voirie, sous la direction de M. Cédric Blumenstein, maintient notre village dans un état irréprochable en toutes saisons. Suite au départ de M. Daniel Barras au 31 mars 2019, nous avons remis publiquement le poste en jeu. La candidature de notre ancien apprenti, M. Mathieu Tavel a été retenue ; il a été engagé à dater du 15 juillet 2019.

Notre apprenti, M. Emile Alvares a de très bons résultats scolaires et donne entière satisfaction à ses collègues et supérieurs.

### 4.3 CIMETIÈRE

Le mur d'enceinte a été restauré en 2019.

Pour le reste, satisfaction des familles avec les alternatives à disposition dans notre cimetière, soit tombes à la ligne, tombes cinéraires, Jardin du souvenir ou Columbarium.

#### 4.4 TRAITEMENT DES DÉCHETS

Quelques chiffres concernant les déchets récoltés en 2019 (2018) :

169.25	(202.69)	tonnes de déchets ménagers
150,23	(123.88)	tonnes de déchets organiques
48.76	(58.8)	tonnes de déchets encombrants et plastiques
128.92	(125.18)	tonnes de papier et carton
89.28	(92.23)	tonnes de verre
16.37	(15.99)	tonnes de ferraille
45.36	(41.98)	tonnes de bois usagé
94.50	(93.85)	tonnes de compost
25.85	(33.16)	tonnes de gazon
5.12	(5.91)	tonnes de fer blanc

##### Déchets ménagers et organiques

La tendance se poursuit : diminution des déchets ménagers et augmentation des déchets organiques. Mieux pour l'environnement et le porte-monnaie.

##### Gestion des déchets

Troisième année satisfaisante de l'exploitation de la déchèterie de la Caisserie selon les retours des utilisateurs et satisfaction également de la Municipalité en relation avec les coûts-bénéfices.

Pour la première fois le compte déchets à la charge des privés via la taxe au sac et l'EM (équivalent-ménage) est bénéficiaire. La Municipalité a décidé de baisser le prix pour 2020.

Moins d'incivilités aux deux éco-points de la Cézille et de Sus-Châtel.

#### 4.5 RÉSEAU D'ÉGOÛTS, D'ÉPURATION

Un curage général et un état des collecteurs par caméra a débuté en 2015 pour tous les **collecteurs secondaires privés à trois raccordements ou plus**, dans le but d'être repris dans le domaine public s'ils sont en bon état. Ce travail n'ayant pas pu être mené à terme en 2016, l'ouvrage a été remis sur le métier et poursuivi en 2019 pour tous les **collecteurs secondaires privés à deux raccordements ou plus**. Suite à cela, une analyse exhaustive et un rapport détaillé ont été établis. Pour tous les segments en BON état et ne posant pas de problème particulier, une convention de reprise sera proposée à tous les propriétaires concernés. Cette convention de reprise concerne le transfert de propriété du segment concerné et une inscription de servitude au bénéfice de la commune. En accord avec notre règlement sur l'Evacuation des Eaux, la commune en assumera dorénavant l'entretien. Nombreux sont les exemples où ces segments sont sources de litiges entre propriétaires ou, dans le pire des cas, ne sont jamais entretenus jusqu'à ce que survienne le sinistre avec l'inondation de la cave.

Ce transfert de propriété et de charge au secteur public commencera courant 2020. Pour les autres segments problématiques, il sera demandé une mise en conformité préalable à leurs frais. Suite à cela seulement, ces secteurs pourront être repris dans le réseau public.

L'APEC, qui est notre association intercommunale dont le but est de s'occuper de notre STEP régionale à Gland et de tous les collecteurs inter-communaux d'eaux usées, a engagé et mené à terme une étude pour le projet d'une nouvelle SUPER STEP régionale, toujours à Gland, mais au sud de l'autoroute, au lieu-dit « En Lavasson », aux confins de la commune de Luins. Ce projet prévoit donc d'inclure les grandes communes de Nyon, de Prangins et celles au Nord du Boiron au pied du Jura. Elle est dimensionnée pour un bassin de population de 120'000 hab.

La STEP actuelle de la Dullive au bord du Lac, dimensionnée pour un bassin de population de 40'000 hab., arrive à saturation et surtout ne permet pas de traiter les micropolluants, nouvelle tare de notre monde civilisé ! Depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi fédérale sur l'élimination des micropolluants dans les eaux usées, nous payons une taxe supplémentaire à la Confédération de CHF 9.-/hab jusqu'à la mise en service de la SUPER STEP régionale prévue à partir de 2025.

#### 4.6 COURS D'EAU

- La Joy :** mise en place d'enrochements à la sortie du ruisseau en-dessous du chemin de la Montau, remise du lit du cours d'eau dans son DP et renforcement des berges sont effectués en 2019.  
Une étude, menée par Arzier-Le Muids et soutenue par le canton, est en cours pour diminuer le débit en amont, puisque que la zone est déclarée zone de dangers naturels.
- L'Oujon :** une étude de renforcement des berges de l'Oujon dans sept endroits différents suite à l'érosion survenue après les fortes crues du printemps 2018 est en cours. Un préavis sera présenté en 2020.
- Le Gossan :** une étude de renforcement des berges du Gossan suite à de l'érosion constatée par les riverains du chemin du Gossan est en cours et un préavis sera présenté en 2020.

## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES



### 5.1 AISGE (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE GENOLIER ET ENVIRONS)

En 2019 douze séances plénières ont eu lieu, le Directeur de l'établissement scolaire est invité à participer à toutes les séances du Codir afin de maintenir un lien très étroit entre l'école et l'association scolaire et pouvoir traiter toutes les organisations et/ou les problèmes dans un délai le plus court possible, cela pour le bien des élèves, des enseignants, ainsi que des collaborateurs de l'AISGE.

L'administration de l'AISGE a durant l'automne, déménagé dans un appartement vacant du collège Le Montant appartenant à la commune de Genolier, permettant ainsi de libérer une classe supplémentaire dont la direction scolaire aura très certainement besoin à la rentrée 2020.

La construction de l'école de St-Cergue s'est achevée en temps et en heure, l'inauguration a eu lieu en novembre. Par contre le projet de collège à Le Muids est pour le moment bloqué en raison des oppositions encore à traiter, ce qui contraint la direction et le Codir à repenser les enclassements, faute de locaux supplémentaires pour le futur.

En raison du changement de moyen de transport dans les communes du bas, de la reprise des patrouilleurs scolaires de St-Cergue par l'AISGE et du transfert des cantines à l'AISGE-Accueil de jour, le nombre d'employés a fortement évolué en 2019. L'AISGE emploie actuellement 31 personnes réparties comme suit :

- Administration 3 personnes
- Bâtiments 1 personne
- Peditrains 14 personnes
- Patrouilleurs 9 personnes
- Cantine de Genolier 4 personnes

Le Conseil Intercommunal a tenu 2 séances :

- le 11 avril à Genolier
- le 25 septembre à St-Cergue

Les préavis suivants ont été déposés et acceptés :

- 01/2019 relatif aux comptes et le rapport de gestion 2018
- 02/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 168'500.- TTC destiné à l'équipement de 15 classes avec des systèmes interactifs
- 03/2019 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 90'000.- TTC pour l'agrandissement de la zone administrative de l'ESPGE dans le collège de l'Oujon sis à Genolier
- 04/2019 relatif au budget

Les représentants de la commune de Genolier au CI sont Mmes Cécile Cuénoud, Myriam Bédât et M. Luc Badan (jusqu'au 31.10 et non remplacé par la suite) pour le Conseil communal, M. André Darmon pour la Municipalité.

La présidence est assurée par M. François Vauthier de Trélex.

## **CODIR AISGE** : répartition des dicastères – Législature 2016-2021

Mme Florence Sage Présidente - Mmes Regula Zellweger et Louise Schweizer Vice-présidentes

Dicastère	Responsables	Membres
10. Administration générale	SAGE Florence	ZELLWEGER Regula
20. Finances	MENARD Paul	RAVENEL Yves
35. Bâtiments et terrains	ADAMS Scott	GIRARDET Gérald
50. Conseil d'établissement	RAY Nicolas	DEPIERRE Philippe SAGE Florence SAMUEL Françoise ZELLWEGER Regula
53. Transports scolaires	DEPIERRE Philippe	SAMUEL Françoise SCHWEIZER Louise
54. Cantines scolaires	ZELLWEGER Regula	
76. Accueil de la petite enfance	SAMUEL Françoise	DEPIERRE Philippe RAY Nicolas SAGE Florence ZELLWEGER Regula

### 5.2 RESTAURANTS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Le choix du prestataire de repas primaires et secondaires effectué en 2017 continue à satisfaire les élèves et nous nous réjouissons de la bonne collaboration que nous avons avec lui.

Les cantines primaires sont désormais gérées par l'AISGE-Accueil de jour, les repas sont fournis par le même prestataire que précédemment, M. Claude Besnard.

### 5.3 EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Arzier-Le Muids	Primaire	169	179	180	160	167	175
	Secondaire	136	142	138	152	169	179
Genolier	Primaire	99	100	105	102	119	111
	Secondaire	99	108	104	110	108	117
Givrins	Primaire	42	61	50	54	62	58
	Secondaire	61	50	67	55	60	52
Saint-Cergue	Primaire	122	124	125	137	139	156
	Secondaire	107	99	99	104	104	102
Trélex	Primaire	89	80	92	81	75	70
	Secondaire	104	90	84	74	72	72
<b>Totaux</b>		<b>1028</b>	<b>1033</b>	<b>1044</b>	<b>1038</b>	<b>1075</b>	<b>1092</b>

Le coût de l'élève primaire est de CHF 4'797.48 et celui de l'élève secondaire est de CHF 5'277.51 pour Genolier.

### 5.4 PPLS (PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITÉ ET LOGOPÉDIE EN MILIEU SCOLAIRE)

Les conventions PPLS sont signées avec la Ville de Gland et les communes de l'AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade). Les comptes sont intégrés dans les comptes de l'AISGE.

## 5.5 RAT (RÉSEAU D'ACCUEIL DES TROBLERONES) – AIDE À LA PETITE ENFANCE

Selon une comparaison du coût moyen horaire dans les réseaux LAJE établie par la FAJE, le RAT se porte bien ;

- L'exercice 2019 a été marqué par une progression globale des heures de 5% dont 13% en accueil parascolaire collectif ;
- Les heures en AFJ ont augmenté de 1% ; nous enregistrons 5 AMF de moins que l'année précédente ;
- Le nombre d'enfants a augmenté de 4%, essentiellement en accueil parascolaire collectif ;
- Le nombre moyen d'heures d'accueil par enfant a augmenté : 910 heures en 2019, 897 heures en 2018 ;
- Le taux d'occupation global des structures oscille autour des 90% des places offertes.

Le nombre d'heures de garde pour l'ensemble du réseau s'élève à 1'879'210, le RAT manque actuellement de places. Jusqu'en 2025, au-delà des projets d'intention connus à ce jour, le RAT devra encore créer quelque 100 places à 150 places supplémentaires à l'horizon 2030. En principe, l'Accueil Familial de Jour exerce le rôle de régulateur entre l'offre et la demande. Actuellement ce rôle de régulateur ne peut plus être assumé car l'occupation des places affiche complet également dans ce dispositif.

Au sein du RAT, les coûts de gestion (charges d'administration) évoluent de façon similaire au reste du Canton, soit environ 2,5% du coût total des charges (environ CHF24 millions). Cela étant dit, le nombre d'heures d'accueil a plus que doublé durant la dernière décennie. Par conséquent, les charges des communes liées à l'accueil de jour ont suivi la même progression. Les communes membres du RAT subventionnent l'accueil de jour en fonction des revenus des parents, à hauteur de +/- 40% des charges nettes au maximum. En 2019, sous réserve du bouclage des comptes, la participation communale s'élève à 33.95%. Une éventuelle différence entre le prix payé par les parents et le coût réel de la prestation est en effet prise en charge par la commune de résidence de l'enfant.

Le prix des prestations d'accueil du RAT sont stables depuis 10 ans, pour information, environ 40% des parents paient le tarif maximum des prestations sur l'ensemble du réseau.

Le nombre d'heures de garde pour les enfants de la commune de Genolier s'élève à 95'579 contre 94'392 en 2018. Les heures sont réparties comme suit :  
Accueil collectif préscolaire 31'381 – parascolaire 31'283  
Accueil familial de Jour préscolaire 27'917 – parascolaire 4'997

Le nombre d'enfants placés est de 126 contre 115 en 2018.

## 5.6 CULTE

### **Paroisse protestante de Genolier-Givrins-Duillier-Trélex**

Activités et relations habituelles avec la paroisse protestante.

### **Paroisse catholique de Nyon**

Participation uniquement financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

## 6. POLICE

### 6.1 POLICE COMMUNALE – SIR

La Gendarmerie vaudoise est régulièrement présente sur le territoire communal grâce à son poste mobile, offrant ainsi une bonne visibilité à la population. Nous pouvons également compter sur une étroite collaboration en cas de besoin.

La société de surveillance SIR patrouille régulièrement autour des bâtiments communaux. Elle collabore avec la Gendarmerie qui, avec leur nouveau mode de fonctionnement (poste mobile) est plus présente sur le terrain et plus à l'écoute des besoins communaux. Des rapports d'activité nous parviennent chaque semaine pour le SIR et chaque mois pour la police. De plus, à chaque rencontre entre Syndics de la ligne du NStCM, soit environ tous les deux mois, ils sont invités pour un bref échange (connaissance des manifestations, besoins spécifiques, suivi des plaintes...)

En raison de déprédations de plus en plus nombreuses dans notre village (chez les privés et sur les biens communaux), nous avons pris la décision de porter systématiquement plainte quelle que soit l'ampleur des dégâts et encourageons vivement chacun à faire de même.

Notre participation à la Police cantonale s'élève pour 2019 à CHF 392'630.--  
(2018 : CHF 416'091.--)

### 6.2 CONTRÔLES DE VITESSES EFFECTUÉS PAR LA GENDARMERIE

Deux contrôles de vitesse ont été effectués par la Gendarmerie sur notre territoire en 2019. 487 véhicules ont été contrôlés et 37 dénoncés.

### 6.3 DÉFENSE INCENDIE

#### 6.3.1 SDIS NYON-DÔLE

Sixième exercice pour le SDIS Nyon-Dôle (Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle) qui regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont. Ensemble, ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'interventions et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon à St-Cergue et de Genolier à Chésorex.

#### 6.3.2 RÉTROSPECTIVES 2019

Le site de Genolier est intervenu à 27 reprises, soit 3 de plus que l'année précédente. A noter que notre site a dû intervenir en renfort sur les communes de Nyon, Arzier-Le Muids, Gland et Tannay lors d'épisodes pluvieux à fin juillet.

Répartitions des alarmes: 9 inondations, 2 sauvetages de petits animaux, 2 alarmes automatiques, 2 feux de végétation, 1 feu de cheminée, 1 feu de garage, 1 feu de cuisine, 4 techniques, diverses chutes de matériaux.

Lieux d'interventions: 15 à Genolier, 2 à Givrins et 4 à Trélex. Suite au recrutement de novembre, 4 recrues commenceront leur formation en 2020.

Notre participation financière a été de CHF 79'753.25 (2018 : CHF 73'527.--), soit CHF 39.87 par habitant (2000) (2018 : CHF 37.80). La commune est représentée au Conseil intercommunal par M. G. Richard.

### 6.3.3 DÉLÉGATION FEU SDIS NYON-DÔLE – SITE DE GENOLIER

La commune a été représentée à la Délégation Feu par MM. G. Richard et J. Zucchello pour la Municipalité et M. G. Geissmann pour le Conseil communal.

## 6.4 ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC) – AIDE À LA POPULATION

L'ORPC a remis en place une alimentation d'urgence en eau entre La Cézille et la source du Montant lors de la sécheresse prolongée de l'automne dernier.

L'ORPC a fait un gros travail de recensement et de remise en ordre des abris existants dans le canton. Pour notre part une remise en ordre des abris communaux a été faite cet hiver par la Voirie suite aux remarques des inspecteurs.

## 7. SÉCURITÉ SOCIALE



### 7.1 SÉCURITÉ SOCIALE – PRÉVOYANCE SOCIALE

La participation de notre commune à l'ensemble des rubriques 71 et 72 en 2019 a été de CHF 4'477'864.99 (CHF 6'885'474.56 en 2018) ou environ CHF 2'238.93 par habitant . (CHF 3'511.21 en 2018).

## 8. SERVICES INDUSTRIELS



### 8.1 EAUX

#### **Protection incendie**

L'assainissement, la révision et le remplacement de notre parc de BH (bornes hydrantes) se sont poursuivis cette année avec l'étroite collaboration de nos pompiers et de notre fontainier.

#### **Compteurs**

L'année 2019 fut la dernière année où certains compteurs « problématiques », c'est-à-dire enterrés ou difficilement accessibles, ont été remplacés par des compteurs d'eau relevés par radio à distance.

#### **SIDEMO-Source du Montant-Nappe inférieure de la Cézille**

Nous restons encore dans l'attente de notre demande de renouvellement de la concession du Montant, couplée à la demande d'une nouvelle concession pour la nappe inférieure de la Cézille : le canton pourrait nous l'accorder début 2020.

#### **SAPAN**

Cette société anonyme, dont nous sommes actionnaires, a pour but de pomper l'eau du lac et de la traiter. Celle-ci reste une ressource importante de secours et d'appoint en cas d'étiage et cela a été particulièrement le cas tout l'automne 2018, après l'avoir été toute l'année 2017 dans une moindre mesure. L'année 2019, malgré une période importante sans alluvions, n'a pas nécessité de recourir de manière importante à cette alimentation d'appoint que constitue la SAPAN. La station de pompage du Petit-Cordex est le point d'entrée dans notre réseau et assure cet apport en eau, en commun avec la commune d'Arzier-Le Muids, via le SIDEMO.

Sur le plan statistique, en 2019, le puits du Montant a refoulé à la station et celle-ci a traité pour les trois communes partenaires (Arzier-Le Muids, Gland et Genolier) le total de 1'292'455 m<sup>3</sup> (2018 : 1'277'665 m<sup>3</sup>), dont 249'205 m<sup>3</sup> (2018 : 251'876 m<sup>3</sup>) pour Genolier (fontaines et arrosages inclus). Nos captages des sources du Bas des Côtes ont permis de fournir 65'005 m<sup>3</sup> (2018 : 57'558 m<sup>3</sup>) d'eau effectivement consommée par le réseau communal.

## 9. DIVERS



### 9.1 ASSOCIATIONS, ORGANES, ENTENTES DONT FAIT PARTIE LA COMMUNE DE GENOLIER

Associations	But	Représentants	Membres Conseil
NStCM SA	Transports, voyageurs	CA : FSA AG : GRI	
STI Service technique Genoud Sàrl	Contrôle plans et procédures de construction	GGI	
Région de Nyon	Association pour l'aménagement de la région nyonnaise	CI : GRI Suppléante : FSA	M. Walter Baumgartner
SADEC SA	Traitement des déchets	CI : GRI Suppléant JZU	
APEC	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte	CI : GRI et ADA	MM. Tissot et Sublet
SAPAN SA	Pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise	AG : JZU	
AISGE	Association intercommunale scolaire de Genolier et environs	CODIR : FSA – GGI CI : ADA et GRI suppléant	Mmes Bédât et Cuénoud
OMSV	Planification cantonale en matière sanitaire et sociale, en relation avec les partenaires régionaux	AG : FSA Suppléant GRI	
ORP	Structure destinée à faciliter la réinsertion professionnelle rapide des chômeurs	AG : FSA Suppléant GRI	
La Forestière	Production du bois Organisation de la vente groupe	ADA	
ORPC	Organisation de protection de la population dans le district	ADA Suppléant GRI	
Clinique dentaire scolaire	Exploitation d'une structure itinérante destinée à effectuer les contrôles dentaires exigés par la loi	FSA Suppléant GRI	
ARAS	Application des dispositions de la loi sur la prévoyance sociale et l'aide sociale, des dispositions de la sur la protection de la jeunesse et application des dispositions de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs attribuent aux communes	FSA Suppléant GRI	
Genolier Càd SA	Chauffage à distance	CA : C. Bürki, président CA : JZU, J. Hofer AG : FSA	CA : Th. Stäger
Centre funéraire	L'Exploitation du centre funéraire Régional de Nyon	GRI	
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones Accueil de la Petite Enfance	FSA Suppléant GRI	
La Colline	Groupement forestier Genolier-Givrins	CODIR : JZU- ADA CI: GGI, président FSA, membre	MM. Tissot et Valero

Associations	But	Représentants	Membres Conseil
SDIS Nyon-Dôle	Service de la défense incendie et secours	GRI Suppléant JZU	
Délégation feu Genolier-Givrins-Trélex	Collaboration, échanges et soutien au SDIS Nyon-Dôle, site de Genolier	GRI et JZU	M. Goeffrey Geissmann
ACP	Association intercommunale d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie	CODIR : GRI CI : GGI	
PJV	Vulgarisation des richesses naturelles de la chaîne du Parc Naturel Régional Vaudois	ADA	
SIDEMO	Gestion de la station entre Gland, Genolier et Arzier	JZU Suppléant GRI	

Autres participations :

- ADCV
- UCV
- Hôpital de Nyon
- Sodefor II (Société coopérative pour la fabrication et la commercialisation du bois déchiqueté)
- Romande Energie
- SPA
- Centre historique de Chiblins
- Plan Directeur Forestier du canton de Vaud- La Forestière
- Service intercommunal pour la notification des commandements de payer et communications de faillites
- SANE
- CBOVd – Chambres des Bois de l'Ouest Vaudois

## 9.2 RÉGION DE NYON (ANCIEN NOM : CONSEIL RÉGIONAL)

La participation financière de la commune de Genolier aux activités du Conseil régional (Région de Nyon) a été de CHF 39'220.--, soit CHF 20.-- par habitant.

En outre, un montant de CHF 73'472.60 à titre de participations pour les préavis acceptés des années 2017 et 2018 a été versé à la Région de Nyon en 2019, imputé sur le fonds de réserve DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise) (9282.16).

M. G. Richard a représenté la Municipalité au Conseil intercommunal et Walter Baumgartner pour le Conseil communal.

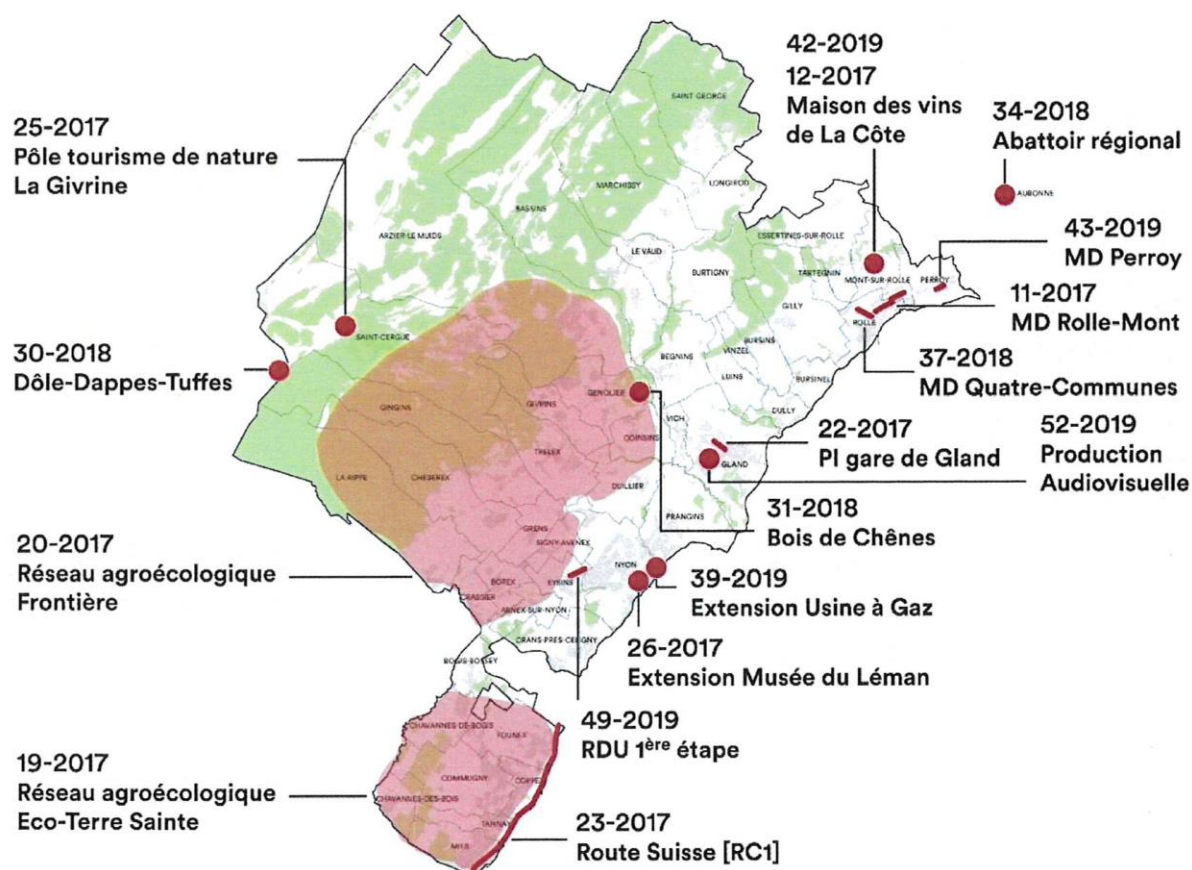
## Investissements :

### Liste des Préavis

Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)



		Tiers	Région	Total	
2019	39	Extention Usine a Gaz	3 734 330	12 573 670	16 308 000
	42	Maison des vins de la Côte	3 900 000	1 056 800	4 956 800
	43	Aménagement cyclables Perroy	2 812 500	817 530	3 630 030
	49	RDU Eysins	442 320	127 680	570 000
	52	Soutien à l'équipement audiovisuel	-	200 000	200 000
		<b>10 889 150</b>	<b>14 775 680</b>	<b>25 664 830</b>	



Il s'agit d'un résumé des activités du Conseil régional pour 2019. Pour plus de détails, voir [www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch).

## 9.3 SOCIÉTÉS LOCALES

Les statuts des sociétés suivantes sont déposés auprès de la commune :

- FC Genolier-Begnins
- Société de Tir
- GGG – Gym hommes
- Gym Dames – Gym filles
- Cercle des Tillots
- La Boule Joyeuse (Société de Pétanque)
- ACG (Association Carnaval Genolier)
- Club des 100 du FC Genolier-Begnins
- Le TRAC (Groupe théâtral de Genolier)
- Bibliothèque Matulu
- Grande Brocante
- Groupe de Gym 60ans&plus
- Genolier Group Fitness

Les différentes sociétés sportives ou de loisirs de la commune sont très dynamiques.

Une séance de discussions et d'échanges, concernant le calendrier des manifestations, les installations ou autres points, a lieu chaque début d'année avec la Municipalité. En cas de problèmes, cette dernière joue son rôle de facilitateur.

## 10. RELATIONS AVEC LA POPULATION

Plusieurs manifestations sont organisées par la municipalité.

## 11. RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2018 DE LA COMMISSION DE GESTION

Précisions et réponses aux demandes / recommandations : voir dans les différents chapitres.

## 12. COMPÉTENCE À LA MUNICIPALITÉ D'ENGAGER DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Auberge communale : installation d'un compresseur air froid (CHF 10'468.45)

D'une Fontaine à l'Autre : entretien façade nord bâtiment (CHF 6'449.10)

Boulangerie Epicerie : création d'un second point d'eau (CHF 9'732.95)

Gossan : diverses réparations imprévues (cuisine, parois mobiles, lumières, portes, circulateur de récupération air, etc.). Contrôle et mise en conformité électrique OIBT + éclairage secours (CHF 10'100.--)

Voirie – parc véhicules : Réparations extraordinaires du tracteur Kubota, du camion Dyna et De la balayeuse Kubota (env. CHF 25'000.--).

13. AUTORISATION GÉNÉRALE ACCORDÉE À LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION OU L'ALIÉNATION D'IMMEUBLES ET DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET ACHATS EN PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES POUR UN MONTANT DE CHF 100'000.—

Néant.

14. CONCLUSION

La Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil communal et à son bureau, qu'à tout le personnel communal, pour leur engagement sans réserve en faveur de notre commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le rapport municipal N° 56/2020 concernant le rapport de gestion 2019

Ouï le rapport de la commission de gestion

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**D é c i d e :**

- 1) d'adopter le rapport de gestion 2019 tel que présenté
- 2) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2019

Ainsi délibéré en séance extraordinaire de Municipalité du 12 mai 2020 pour être soumis au Conseil communal de Genolier.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  
F. Sage

la secrétaire :  
D. Jayet

Annexe : Liste des abréviations

## ANNEXE - LISTE DES ABRÉVIATIONS

Associations	Définition
ACP	Association intercommunale d'un couvert à plaquettes et bois énergie
ADCV	Association des communes vaudoises
AISGE	Association intercommunale scolaire de Genolier et environs
APEC	Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte
ARAS	Régionalisation de l'action sociale
Centre funéraire Nyon	Exploitation du centre funéraire régional de Nyon
Cie NStCM	Compagnie du Nyon-St-Cergue-Morez
Clinique dentaire scolaire	
Région de Nyon	Association pour l'aménagement de la région de Nyon
Genolier CàD SA	Chauffage à distance au bois
La Colline	Groupe forestier Genolier-Givrins
OMSV	Planification cantonale en matière sanitaire et sociale
ORP	Office régional de placement
ORPC	Organisation régionale de la Protection civile
PJV	Parc Jurassien Vaudois
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones
SABOIS	Pompage de l'eau au Bois-de-Chênes
SADEC SA	Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
SAPAN	Société Anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac
SANE	Syndicat d'arrosage de Nyon et environs
SDIS site Genolier	Service de défense incendie Genolier-Givrins-Trélex
SDIS Nyon-Dôle	Service de défense incendie du district de Nyon
SIDEMO	Service intercommunal de distribution d'eau du Montant
SODEFOR	Société coopérative pour la fabrication et la commercialisation du bois déchiqueté
STI	Service Technique Intercommunal
TéléDôle	Promotion de développement touristique La Dôle
UCV	Union des communes vaudoises

### Abréviations courantes : liste non exhaustive

BH : borne hydrante  
 CODIR : comité de direction  
 ESP : eau sous pression  
 EU/EC : eaux usées/eaux claires  
 LAT – loi sur l'aménagement du territoire  
 PAC Bois de Chênes : plan d'aménag. Cantonal  
 PDCOM : plan directeur communal

PDDE : Plan directeur de distribution de l'eau  
 PGA : plan général d'affectation  
 PGEE : plan général d'évacuation des eaux  
 PPA : plan partiel d'affectation  
 PPE : propriété par étage  
 RCCOM : règlement sur la comptabilité des communes

ADA : M. André Darmon  
 FSA : Mme Florence Sage  
 GGI : M. Gérald Girardet

GRI : M. Georges Richard  
 JZU : M. Jean Zucchetto